

Ruhengeri le 29/10/1958.-



*Al. A1/14*

Objet: Affaire KABUBA c/MANYONI.

DATE	
TIERS	FR
WISAS	

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

R U H E N G E R I . -

Monsieur l'Administrateur,

*Joseph Joubert*

Comme suite à votre lettre dont l'objet est  
rappelé en marge, j'ai l'honneur de vous faire savoir que cette af-  
faire a été jugée en date du 24/10/1958.

C'est KABUBA qui a perdu.

Veillez agréer Monsieur l'Administrateur,  
l'expression de ma haute considération.

Le Juge du Tribunal de Territoire.

ZIMULINDA.L.-

